



Commune de **LAUBRESSEL**

P_{LAN}
L_{OCAL}
d'**U**_{RBANISME}

ANNEXES SANITAIRES

Annexe

2

Arrêté par délibération du conseil municipal en date du : 8 février 2017

Approuvé par délibération du conseil municipal en date du : 14 mars 2018



Conseil - Développement - Habitat - Urbanisme

11 rue Pargeas 10000 TROYES Tél : 03 25 73 39 10 Fax : 03 25 73 37 53

SOMMAIRE

A. EAU POTABLE	2
1. Adduction.....	2
2. Perspectives	2
B. ASSAINISSEMENT	2
1. Eaux usées : traitement.....	2
2. Perspectives	2
C. DECHETS	4
1. Organisation	4
2. Collecte	4
3. Système d'élimination des déchets	4
3.1. Ordures ménagères.....	4
3.2. Déchets verts	4
3.3. Emballages recyclables/ cartons.....	4
3.4. Verre/papier.....	4

D'une manière générale les compétences et la gestion des réseaux (eau potable, assainissement) et des déchets s'inscrit dans les compétences de l'agglomération Troyes Champagne Métropole.

A. EAU POTABLE

1. ADDUCTION

L'adduction en eau potable de la commune de Laubressel est réalisée par le SIAP des vallées de la Mogne, de la seine et de la Barse qui regroupe 37 communes au Sud-Est de l'agglomération troyenne.

La commune est alimentée par une station de pompage dotée de 3 pompes, implantées dans les alluvions de la Seine à Buchères. Les servitudes d'utilité publique de protection de captage ont faits l'objet d'arrêtés préfectoraux le 12 juin 1986.

La desserte en eau de la commune est assurée par un réservoir aérien de 1000 m³ implanté sur la commune de Verrières.

2. PERSPECTIVES

Les capacités actuelles du réseau d'adduction en eau potable permettent de couvrir les besoins futurs issus de l'installation de nouveaux habitants, y compris dans le cadre de l'ouverture à l'urbanisation de nouveaux secteurs

B. ASSAINISSEMENT

1. EAUX USEES : TRAITEMENT

La commune de Laubressel ne dispose d'aucun dispositif d'assainissement collectif. Le traitement des eaux usées se fait donc de manière individuelle à la parcelle. La nature des sols, moins perméables au niveau du hameau de Champigny est plus contraignante et nécessite des systèmes de traitement adapté au caractère « humide » de ces espaces.

La commune a réalisé son schéma d'assainissement en 2003, et il a été acté le maintien de l'assainissement individuel.

2. PERSPECTIVES

Le SPANC est assuré par le SDDEA qui gère le suivi technique de la réalisation et de la réhabilitation des systèmes d'assainissement individuel à l'échelle de la commune. La configuration parcellaire, le positionnement de celle-ci au regard de la nature des sols sont des éléments qui vont influencer fortement sur la nature et le cout des systèmes d'assainissement à mettre en place.

3. CARTE DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT



C. DECHETS

1. ORGANISATION

Initialement la gestion des déchets était assurée par le Syndicat Intercommunal d'Elimination des Déchets Ménagers du Territoire d'Orient (SIEDMTO) qui regroupait 6 communautés de communes. Aujourd'hui cette compétence relève de Troyes Champagne Métropole

2. COLLECTE

En parallèle à la collecte des ordures ménagères la population à accès aux différentes déchetteries de l'agglomération, la plus proche étant celle de Lusigny sur Barse.

La collecte des ordures ménagères est réalisée par tournées de collecte, à raison d'une tournée par semaine pour la commune de, avec un ramassage au porte à porte (à noter que certaines communes ont adopté une nouvelle organisation au travers d'une collecte par point de regroupement).

En parallèle les habitants sont incités à trier leurs autres déchets, en particulier les emballages ménagers (emballages plastiques, métalliques, briques alimentaires, récipients,...) à raison d'une collecte tous les quinze jours.

3. SYSTEME D'ELIMINATION DES DECHETS

3.1. Ordures ménagères

Une fois collectées les ordures ménagères, ces dernières sont transférées à l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) situé sur la commune de Montreuil sur Barse. La fermentation de ces déchets permet la production de biogaz destiné à produire de l'électricité.

3.2. Déchets verts

Le syndicat met en avant une politique de compostage individuel permettant ainsi de limiter les apports en déchetterie. Toutefois les déchets verts collectés font l'objet d'un compostage sur le site de Montreuil sur Barse.

3.3. Emballages recyclables/ cartons

La collecte des emballages recyclables s'effectue tous les 15 jours. Les emballages collectés sont ensuite acheminés vers le centre de tri de la Chapelle Saint Luc où ils sont triés et valorisés au travers de filières de recyclage

3.4. Verre/papier

La collecte est basée sur l'apport volontaire au point de collecte présent dans chaque commune.



Département de l'Aube



Commune de **LAUBRESSSEL**

PLAN
LOCAL
d'**U**RBANISME

RESEAUX EAU POTABLE

Annexe

3

Arrêté par délibération du conseil municipal en date du : 8 février 2017

Approuvé par délibération du conseil municipal en date du : 14 mars 2018



Conseil - Développement - Habitat - Urbanisme

11 rue Pargeas 10000 TROYES Tél : 03 25 73 39 10 Fax : 03 25 73 37 53